



INTER 87 – FSU
Conseil départemental
de la Haute-Vienne

INTER 87 FSU - Conseil départemental 87

11, rue François Chénieux 87000 LIMOGES

Tél - Répondeur : 05 44 00 10 17 / Fax: 05 44 00 12 46

Email : fsu@haute-vienne.fr - Blog : fsu-cg87.over-blog.com

Permanences tous les jours

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Compte rendu du CHSCT du 6 mai du 2020

ASSFAM et le droit d'alerte

Nous avons été sollicité par un nombre important d'assistants familiaux qui ont exercé leur droit d'alerte au sujet des conditions travail dans cette période de fin de confinement. Nous avons demandé qu'un sujet à ce propos soit mis à l'ordre du jour.

Le Conseil Départemental va fournir 1 masque réutilisable et une boîte de 20 masques chirurgicaux à chaque ASSFAM.



Les droits de visite ne se feront pas en « découché », pas de retour chez les parents pour l'instant, les visites se feront dans un espace départemental en présence d'un tiers afin de pouvoir garantir les distanciations et gestes barrière. Cela se fera en MDD ou dans l'espace DVA si celui-ci est ré-ouvert.

Le retour à l'école est une priorité pour le CD, celui-ci se fera de manière progressive et selon les réouvertures des établissements. Si les responsables légaux des enfants s'opposent à leur

retour en établissement, le CD suivrait les avis, à confirmer par le guide ministériel. Aucune poursuite ne sera engagée contre les ASSFAM si les enfants confiés sont contaminés par le covid à l'occasion d'un retour à l'école.

Nous avons alerté l'administration sur le nombre bien faible de masques alloués aux assfam, en effet, le simple fait d'aller faire des achats avec les enfants épuiserait le stock de masques très rapidement. Le CD nous informe que ces masques ne sont qu'une première dotation, sans plus de détails...

Les SHA, que de réticences à fournir les assfam de ce produit qui va vite faire défaut après le 11 mai: les transports, déplacements, manipulations vont se multiplier et les SHA seront le seul moyen de garantir une décontamination des mains des enfants confiés. Le CD fait la sourde oreille à fournir cet équipement de sécurité de base aux ASSFAM.

Pour ce qui est de la scolarisation, nous avons averti le CD sur la surcharge de travail que cela va occasionner, sur la multiplication des trajets, les horaires différents selon les écoles...Le CD se retranche sur le futur guide ministériel qui organisera les consignes.

Évolution de la gestion de la crise

1 masque réutilisable sera fourni à chaque agent, CDEF compris pour l'instant. Des masques chirurgicaux seront à dispositions « autant que de besoin », selon l'administration.

Il nous en faudrait 4 au minimum afin d'assurer un roulement sur 2 jours. Ils devraient nous être fournis dans l'avenir.

600 masques pour chacune des 2 MDD de l'agglomération et 250 masques pour chacune des MDD en rural.

La distribution de SHA n'est pas encore totalement définie. Blouses, charlottes, gants selon les nécessités de service.

Des PRA (plan de reprise d'activité) ont été établis pour chaque service. Des protocoles ont aussi été rédigés pour les services concernés, tout n'est pas encore écrit à la date du 6 mai, notamment les archives départementales et la BDHV.

Les agents fragilisés sont en cours d'identification par le médecin de prévention afin de les placer en télétravail si cela est possible. Il nous est dit que les agents en impossibilité de travailler pour raison de santé devront se munir d'un arrêt de travail du médecin traitant. Ces consignes sont en cours d'écriture par le CD, **il faudra rester vigilant quant à la réglementation.**

Les ASA pour garde d'enfants pourront se poursuivre jusqu'au 2 juin.

Ces 2 derniers sujets sont soumis à des textes nationaux, nous vous tiendrons au courant de l'évolution éventuelle de ces textes.

Il est déconseillé de mettre en œuvre les ventilations dans les bureaux des services du HDD mais d'aérer les locaux.

De manière plus générale, le télétravail est un sujet compliqué, le manque d'anticipation est flagrant et la volonté du CD est que les agents retournent travailler sur site. Cette période transitoire se fera plus sur le partage du temps de travail entre présentiel et confinement ou télétravail, afin d'assurer les 50% de présence. Les différents PRA (plan de reprise d'activité) sont à l'image du problème, certains chefs de service ont joué le jeu et d'autres n'ont pas renseigné les colonnes entre présentiel et télétravail... Ces PRA sont censés être un outil afin d'identifier les agents dont la présence sur le lieu de travail est à mobiliser, mobilisable ou en télétravail. Malheureusement pour certains services, la jauge penche vers un présentiel pour quasiment l'ensemble des agents du service, sans prendre en compte les recommandations du gouvernement vers un télétravail massif jusqu'au 2 juin.

Les protocoles



L'administration nous a fait parvenir les différents protocoles en fonction des métiers (mdd technique, sociales, administratifs, nettoyage, logistique centrale...) et nous avons pu demander des précisions sur chacun. Ces protocoles ne sont pas exhaustifs et seront modifiés selon les besoins en terme de santé/sécurité.

Le lavage des vêtements de travail ne sera pris en charge par l'employeur que pour le garage départemental, même si la législation en la matière

impose à l'employeur de prendre en charge ce lavage. Nous le déplorons.

Nous demandons à ce que des toilettes spécifiques soient dédiées pour les usagers sur le site de

l'HDD.

Dans ces protocoles, il est de nombreuses fois noté que les agents, afin de désinfecter les surfaces ou objets peuvent aller se servir dans le local de l'agent d'entretien. Cette pratique pose plusieurs problèmes, d'abord de sécurité par rapport aux produits utilisés ainsi que d'hygiène si l'agent qui utilise le contenant ne s'est pas lavé les mains avant de le prendre. Le CD a donc commandé 150 contenants afin de les remplir de produits désinfectants. La répartition de ces pulvérisateurs n'est pas finalisée aujourd'hui. Nous demandons aussi que des pulvérisateurs soient à disposition dans les toilettes.

Nos conseillers de préventions évoquent la possibilité de faire des « quart d'heure prévention » afin de rappeler les gestes barrière et autres consignes selon le travail à faire au jour le jour. Cette idée recueille un avis favorable de l'ensemble de la commission.

Réouverture des sites MDD techniques et sociales :

Les réouvertures vont se faire progressivement et sont notamment conditionnées par la présence d'agents d'entretien disponibles en territoire afin d'assurer l'hygiène des locaux.

Possibilité pourrait être donnée aux agents d'entretien de faire des heures complémentaires si le besoin se ferait ressentir, autant au HDD qu'en territoire.

HDD

Il n'y aura qu'une seule entrée et sortie à l'HDD pour cause de vigipirate. Nous demandons au personnel d'être vigilants aux heures d'embauche et de débauche afin qu'il n'y ai pas d'embouteillage à l'entrée. Les heures d'embauche sont assouplies en rapport pendant cette période. L'espace restauration du HDD est fermé.

Nous sommes aussi inquiets sur la mobilité au sein du HDD, les déplacements dans les couloirs, à l'entrée...va poser des problèmes de distanciation sociale entre agents. Le port du masque n'étant pas envisagé par l'administration au long de la journée de travail, nous vous demandons d'être particulièrement vigilants lors de vos déplacements dans le bâtiment.

Les collèges

10 collèges vont rouvrir dans un premier temps, des livraisons d'équipements sont organisées afin de fournir des équipements de protection individuels.



Ce sont les chefs d'établissement qui prennent les décisions sur les modalités d'ouverture des établissements. L'ouverture de la restauration par exemple est de la volonté des principaux et non du département.

Nous sommes particulièrement inquiets sur les modalités d'ouvertures, des pratiques professionnelles (lavage, manipulations, sécurité sanitaire...) qui seront demandées aux agents pendant cette période.

Rapprochez vous de vos représentants FSU par téléphone au 05 44 00 10 17 ou par mail à fsu@haute-vienne.fr ou sur notre blog : fsu-cg87.over-blog.com ou du personnel FSU du CHSCT si vous avez des difficultés au sein des collèges.